

### Première grande exposition d'artisanat de l'Arctique canadien à Toronto

Pour la première fois, une grande exposition d'oeuvres artisanales de l'Arctique canadien est présentée à la Galerie d'observation du Centre Toronto-Dominion de Toronto, du 19 juin au 15 août. L'exposition est parrainée par le Conseil canadien des arts esquimaux, groupe consultatif au ministère des Affaires du Nord. Elle vise à encourager les artisans de ces ré-

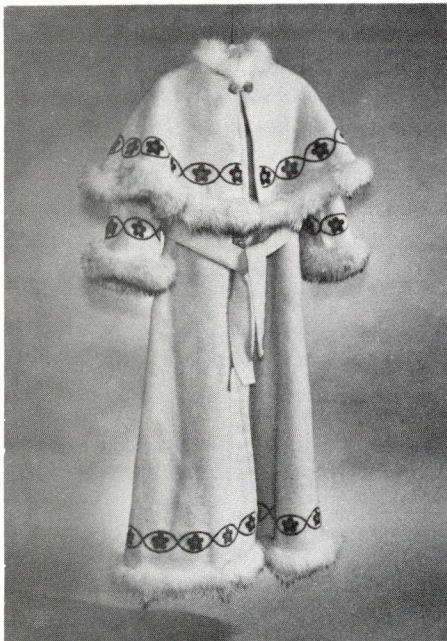
gions et à faire connaître aux habitants du sud du pays leurs talents de créativité et d'ingéniosité.

Intitulée "L'artisanat de l'Arctique canadien", l'exposition réunit des vêtements, des tapisseries, des bijoux et des artefacts de styles traditionnel et contemporain.

De l'avis du ministre des Affaires du Nord, M. Jean Chrétien, "l'artisanat

de l'Arctique compte parmi l'un des plus beaux et des plus finement réalisés au monde. Les 300 pièces de cette nouvelle collection ont été sélectionnées avec soin et représentent ce qui s'est fait de mieux dans le nord canadien depuis 1970."

Les objets présentés sont des oeuvres d'artisans inuit et indiens des Territoires du N.-O. et du Nouveau-Québec.



Photographies prises par M. John Evans de quelques articles de la collection "L'artisanat de l'Arctique canadien" exposés à la Galerie d'observation du Centre Toronto-Dominion de Toronto, du 19 juin au 15 août. On



peut admirer un manteau et une mante garnis de renard de l'Arctique et confectionnés à Spencer Bay (T. N.-O.). On voit aussi un "attigi", anorak de peau de caribou réversible porté sous un autre anorak de même cuir, envoyés



de Baker Lake (T. N.-O.). L'anorak de peau de loup (à droite) a été confectionné à Aklavik, (T. N.-O.).

Cette exposition est une initiative du Conseil canadien des arts esquimaux du ministère des Affaires indiennes.

### L'exportation d'urgence d'énergie électrique aux É.-U. est autorisée

Une ordonnance d'urgence a été émise en faveur de l'Hydro-Québec par l'Office national de l'énergie pour lui permettre l'exportation de quantités supplémentaires d'énergie électrique vers l'État de New York au cours de la période de charge maximum de l'été.

En vigueur depuis le 1er juillet, l'ordonnance d'urgence autorise l'exportation d'énergie électrique pouvant atteindre jusqu'à 765 gigawatts-heures et demeurera en vigueur pour une période de six mois. L'exportation s'effectuera, en vertu d'une entente entre l'Hydro-Québec et la *Consolidated Edison Company* de New York, au

moyen des réseaux de Cedar Rapids qui sont reliés aux installations américaines à la frontière près de Cornwall, Ontario.

Dans des conditions idéales, la vente maximale (765gwh) à la *Consolidated Edison* apporterait au Canada un revenu de l'ordre de 13 million de dollars.

Les besoins en puissance électrique dans l'État et la ville de New York augmentent pendant les mois d'été, en partie à cause de l'usage considérable de systèmes de climatisation. Par ailleurs, la demande de puissance électrique du Québec et des autres provinces canadiennes de l'est atteint son sommet pendant les mois d'hiver

à cause du chauffage.

L'Office national de l'énergie a le pouvoir d'émettre une ordonnance spéciale pour l'exportation de puissance électrique dans des situations d'urgence qui peuvent provoquer des interruptions dans l'approvisionnement en énergie de consommateurs des États-Unis ou du Canada.

La présente est la seconde ordonnance d'urgence délivrée par l'Office en faveur de l'Hydro-Québec pour des exportations supplémentaires aux États-Unis. La première, qui a été délivrée en janvier, a été accordée à cause de la pénurie de combustible aux États-Unis l'hiver dernier. La *Consolidated Edison* utilise du fuel-oil pour produire de l'électricité.